

Désertification

Intervention de la France Réunion inter-gouvernementale préparatoire (IPM) à la 17^{ème} Commission du Développement Durable des Nations Unies (CSD17)

délivrée par Sarah FAYOLLE, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du
Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

Madame la Présidente,

La France s'aligne avec l'intervention faite par la République tchèque au nom de l'Union européenne, et souhaite apporter quelques compléments sur certaines des recommandations contenues dans cette intervention :

Tout d'abord, la France souhaite insister sur le fait que les défis mondiaux que la communauté internationale devra affronter dans les prochaines années vont se multiplier, en particulier dans un contexte de crise économique mondiale aux effets sévères et durables. **Madame la Présidente, dans cette situation difficile et comme l'a souligné la Présidence tchèque de l'Union européenne, la promotion au sein de l'agenda international de la gestion durable des terres et de la lutte contre la désertification doit être poursuivie avec une vigueur accrue.** En effet, les conséquences socio-économiques de la dégradation des terres et de l'inaction dans ce domaine sont un facteur aggravant, largement sous-évalué, de défis tout à la fois locaux, nationaux, régionaux et globaux tels que la réduction de la pauvreté, l'adaptation aux changements climatiques, la sécurité alimentaire, la prévention des conflits ou les migrations incontrôlées.

Madame la Présidente, au-delà de ce constat préoccupant, il nous semble important que la CDD s'inscrive dans une dynamique positive et mette l'accent

sur les solutions concrètes que nous pouvons promouvoir, ensemble, pour mieux mettre en valeur le potentiel écologique et socio-économique des zones arides. A cet égard, la Présidence tchèque de l'Union européenne a rappelé que des mesures ont été développées, dans le cadre de la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification, pour la préservation et la restauration du capital naturel des zones affectées. En effet, il existe des possibilités de mise en valeur des zones arides, par exemple par la production d'énergie solaire, par le développement de l'aquaculture, de l'écotourisme, par le captage du carbone par la gestion durable des forêts et l'agro-foresterie, ou encore par la création d'aires naturelles protégées.

De plus, concernant la production agricole, il existe des méthodes efficaces et durables de lutte contre la dégradation des terres et de restauration du capital naturel qui proposent des adaptations réussies aux situations de sécheresse (cordons pierreux, bandes herbeuses, agriculture de conservation, zéro labour,...).

Madame la Présidente, dans la lignée de l'intervention de la République tchèque, nous voudrions insister sur la nécessité d'accompagner les agriculteurs et les éleveurs des zones arides dans cet effort de réhabilitation des terres et de lutte contre la désertification, en prenant en compte et en valorisant les savoir-faire locaux. A cet égard, nous pensons que le développement de services de vulgarisation au sein des organisations agricoles, visant à accompagner les agriculteurs locaux dans le développement de pratiques agricoles durables, est essentiel.

Madame la Présidente, dans cet effort, nous estimons que les organisations de la société civile et les partenaires de la coopération décentralisée (*coopération entre des collectivités territoriales de pays développés et en développement*) ont un rôle clef à jouer et devraient être reconnus, de ce fait, comme des acteurs incontournables pour la mise en œuvre de la stratégie décennale de la Convention des Nations unies de lutte contre la désertification.

Madame la Présidente, je vous remercie.